



**AMENAGER,
DEVELOPPER,
ANIMER.**

Nos Réf. :

LET 2018-002M.CDG
66.CTP du
18.12.2017.12.01.2018.
doc.

Objet :

**V/Courrier du 09/01
reçu le 11/01/2018
Observations CTP du
18.12.2017
concernant le
Tableau des Effectifs**

PJ :

Tableaux des
Effectifs du 05/04 et
28/09/2017

Affaire suivie par :

Mireille MOULIS
**DIRECTRICE GENERALE DES
SERVICES**



Monsieur le Président

à

CENTRE DE GESTION DE LA FPT 66

Service Comité Technique
Monsieur Robert GARRABE

6, Rue de l'Ange – BP 901

66901 PERPIGNAN

Saint-Paul de Fenouillet, le 12 Janvier 2018

Monsieur le Président,

Par mail en date du 02/01/2018, MME VILE nous informait que lors de la séance du 18 décembre 2017, notre dossier « Comité Technique » avait obtenu un **avis défavorable unanime** de la part des représentants du personnel. Dans un second mail, on nous informait que le courrier se trouvait à la signature. Le courrier nous est parvenu le 11 Janvier, dernier délai pour fournir les pièces nécessaires à la saisine du Comité Technique. Nous en déduisons qu'il s'agit de la Modification du Tableau des Effectifs par délibération du 28 Septembre 2017 pour laquelle nous allons vous apporter les explications sollicitées par les représentants du personnel.

1. Pour mémoire extrait du « Tableau des Effectifs au 05/04/2017 »

51 AGENTS décomposés comme suit :	TITULAIRES TC/TNC	NON TITULAIRES TC/TNC	CONTRATS DE DROIT PRIVE	TOTAL
Tableau des Effectifs au 05/04/2017	25	13	13	51
Emplois pourvus à cette date	25	13	11	49

11 Contrats de droit privé au lieu de 13 : car nous envisagions à cette date les recrutements d'un Contrat d'Avenir et d'un CAE-CUI.

CONTRATS DE DROIT PRIVE	Postes ouverts	Postes pourvus	TC	TNC
Contrat d'Avenir	9	8	3	5
CAE-CUI	4	3		3
TOTAL	13	11	3	8

La suppression des emplois aidés est intervenue fin avril, lorsque nous avons sollicité la Mission Locale des Jeunes pour le recrutement du Contrat d'Avenir. Le contrat CAE-CUI était destiné pour un poste de Chargé de Mission SIG. Cet agent a été recruté sur un contrat à durée déterminée (1 an) au poste de Technicien territorial le 1^{er} Septembre 2017, d'où la modification du tableau des effectifs du 28/09/2017.

2. Extrait « Tableau des Effectifs au 28/09/2017 » ▶ avis défavorable unanime des représentants du personnel :

49 AGENTS décomposés comme suit :	TITULAIRES TC/TNC	NON TITULAIRES TC/TNC	CONTRATS DE DROIT PRIVE	TOTAL
Tableau des Effectifs au 28/09/2017	25	16	8	49
<u>Emplois pourvus à cette date</u>	<u>25</u>	<u>16</u>	<u>8</u>	49

A NOTER : Dans les personnels NON TITULAIRES TC/TNC, nous budgétisons 1 TC + 1 TNC, catégorie C en emplois occasionnels ou saisonniers, pour les remplacements occasionnels des agents titulaires en maladie...

Au vu des remarques formulées relatives à la suppression de 5 postes contre seulement 3 créations, **il est à noter que nous avons le même effectif d'emplois pourvus qu'au 05 Avril 2017.**

- **Détail de la création des 3 postes de contractuels** : 1 Adjoint Animation à TNC, 1 Technicien territorial à TC et 1 Adjoint administratif-technique ou animation pour emplois occasionnels ou saisonniers
- **Détail de la suppression de 5 contrats aidés :**
 - CAE-CUI** (4 au 05/04 et 1 au 28/09)
 - o 1 agent recruté en contrat à durée déterminée adjoint animation à TNC car non renouvelable en CAE-CUI ;
 - o 1 agent en CAE-CUI a démissionné fin août pour déménagement en région parisienne ;
 - o 1 agent CAE-CUI recruté sur un contrat à durée déterminée au poste de Technicien territorial le 1^{er} Septembre 2017.
 - CONTRAT D'AVENIR** (9 postes ouverts (8 pourvus) au 05/04 et 7 ouverts et pourvus au 28/09)
 - o 1 poste n'a pu être créé à la suite de la suppression du dispositif par l'Etat fin avril ;
 - o 1 agent a terminé son contrat le 31/08/2017.

Sachez que nous avons pérennisé un contrat d'avenir (recrutement stagiaire FPT) et que nous envisageons le recrutement de 2 autres en 2018, à la fin de leurs contrats.

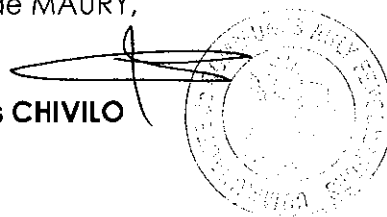
Notre EPCI a souhaité reporter le retour à la semaine à 4 jours au sein de ses écoles à la rentrée 2018-2019, pour laisser le temps aux agents contractuels de faire des formations et s'orienter vers d'autres emplois. Le retour vers la semaine à 4 jours va impacter le temps de travail des agents et les effectifs en poste sur le périscolaire. Les agents ont été informés lors de la réunion de rentrée scolaire 2017-2018. Parmi les agents en poste, 2 agents reprendront leurs études en 2018-2019.

Les agents que nous recrutons en CDD sont informés s'il n'y a pas pérennisation du poste. Nous proposons ainsi des formations en lien avec leurs missions pour l'obtention de diplômes. Le budget cumulé consacré à la formation des agents « restauration scolaire » et « périscolaire » était de 48 000 € au 31/12/2017 : CAP Petite Enfance, BAFA, BAFD, BPJEPS, CQP Périscolaire...

Espérant avoir répondu aux attentes des représentants du personnel, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
Conseiller Départemental de la Vallée de
l'Agly
Maire de MAURY,

Charles CHIVILO



<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : En exercice : Ayant pris part à la délibération :</p> <p>Date de la Convocation : Date d'affichage de la convocation :</p>	 <p>42 41 32</p> <p>28/03/2017 28/03/2017</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p>SEANCE DU 05 AVRIL 2017</p> <p>L'an deux mille dix-sept et le Mercredi 05 Avril à 18 h 00, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL DE FENOUILLET, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>Charles CHIVILO, Emile AUBIGNA, Christelle ALONSO, Alexandre VILLA, Jacques BAYONA, Audrey JAMMET, Ludovic SERVANT, Dominique COLL, Francis FOULQUIER, Anne JIMENEZ, Françoise SATET, Jean-François DIAZ, Laure CANAL, Michel OLIVE, Guy CALVET, Roger FABRESSE, Paul FOUSSAT, Jean-Marie GIORGIO, Michel PIGEON, Isabelle BARATCIART, Béatrice LAGACHE, Didier FABRESSE, Jean-Pierre IZARD, Aline HOCK NICOLAS, Sidney HUILLET, Gilles RIVIERE, Pierre Henri BINTEIN, Jean-Louis RAYNAUD, Michel GARRIGUE, Jean-Pierre FOURLON, Emmanuel SMAGGHE, Agnès CARRERE, Jacques BARTHES, Francis FRANCHET, Eric IZAR, Bernard CAILLENS, Didier FOURCADE, Claude FILLOL, Michel BENET, Louis BORRAS, André SERRANO, Auguste BLANG, Gilles DEULOFEU.</p>
<p>Ont donné procuration – Suppléant(e)s</p>		<p>Audrey JAMMET à Jacques BAYONA et Francis FRANCHET à Roger FABRESSE.</p>
<p>Absents excusés</p>		<p>Laure CANAL, Guy CALVET, Paul FOUSSAT, Pierre Henri BINTEIN, Francis FRANCHET et Louis BORRAS.</p>
<p>Absents non excusés</p>		<p>Alexandre VILLA, Ludovic SERVANT, Sidney HUILLET, Michel GARRIGUE et Auguste BLANC.</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Jean-Louis RAYNAUD.</p>

AFFAIRE 09 PERSONNEL

Modification du Tableau des Effectifs

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 87-522 du 13 juillet 1987, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les décrets de mai 2016 relatifs à la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunération et à l'avenir de la fonction publique,

Considérant que ces décrets prévoient la refonte des catégories C modifiant les échelles et les grades du cadre d'emploi ;

Précise que l'organisation de carrière des agents de catégorie C est modifiée, et que le cadre d'emploi comporte dorénavant 3 grades, au lieu de quatre grades, comme suit à compter du 1^{er} Janvier 2017 :

Nouvelle Echelle	Ancien grade	Nouveau grade
C1	Adjoint Administratif, Adjoint Technique et Adjoint d'Animation 2 ^o Classe	Adjoint Administratif, Adjoint Administratif, Adjoint Technique et Adjoint d'Animation
C2	Adjoint Administratif, Adjoint Technique et Adjoint d'Animation 1 ^o Classe et Principal de 2 ^o Classe	Adjoint Administratif, Adjoint Technique et Adjoint d'Animation Principal de 2 ^o Classe
C3	Adjoint Administratif, Adjoint Technique et Adjoint d'Animation Principal de 1 ^o Classe	Adjoint Administratif, Adjoint Technique et Adjoint d'Animation Principal de 1 ^o Classe

VU le tableau des effectifs,

VU la délibération N°17 du 09 Février 2017 modifiant le tableau des effectifs,

	TITULAIRES TC/TNC	NON TITULAIRES TC/TNC	CONTRATS DE DROIT PRIVE	TOTAL
Tableau des Effectifs au 09/02/2017 ¹	25	13	13	51

Soit un Total de 51 Agents équivalent à 41 ETP

VU la délibération N°08 du 05 Avril 2017 qui liste les grades d'avancements propres à l'EPCI avec les ratios envisagés pour 2017 ;

CONSIDERANT que la suppression d'emploi est une décision qui ne peut être prise qu'après avis du comité technique paritaire (Loi 84.53 du 26 janvier 1984 – art.97)

CONSIDERANT que dans sa lettre de la fonction publique territoriale n°1 de juillet 1997, le Ministre de l'Intérieur fait observer que « dans le cas où la suppression d'un emploi est la simple conséquence de la création d'un emploi d'avancement destiné à un même fonctionnaire, il peut être admis de ne pas consulter le comité technique paritaire »,

CONSIDERANT que la création doit tenir compte des conditions de création de grade ainsi que des limites imposées par les ratios d'avancement fixés par chaque organe délibérant,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs pour l'année 2017 suite à la délibération précédente approuvant les ratios 2017,

GRADES	CAT	Postes ouverts	Postes pourvus	EFFECTIF POURVU				EFFECTIF BUDGETAIRE
				TITULAIRES		NON TITULAIRES		
				TC	TNC	TC	TNC	
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Attaché Territorial	A	4	4	2		1	1	4
Rédacteur Ppal 1° C	B	1	1	1				1
Adjoint Administratif Ppal 1°C	C	1	1		1			1
Adjoint Administratif Ppal 2°C	C	1	1	1				1
Adjoint Administratif	C	1	1	1				1
FILIERE ANIMATION								
Adjoint Animation Ppal 2°C	C	1	1	1				1
Adjoint Animation	C	7	7				7	7
FILIERE MEDICO-SOCIALE								
ATSEM Ppal 1°C	C	1	1	1				1
FILIERE TECHNIQUE								
Technicien Ppal 1° C	B	1	1	1				1
Agent de Maîtrise Ppal	C	1	1	1				1
Adjoint Technique Ppal 1°C	C	1	1	1				1
Adjoint Technique Ppal 2°C	C	11	11	8	3			11
Adjoint Technique	C	6	6	2	1		3	6
TOTAL 01		37	37	20	5	1	11	37

AUTRES EMPLOIS OCCASIONNELS ou SAISONNIERS

		Postes ouverts	Postes pourvus
Adjoint Administratif, Technique ou Animation	C	1	
TOTAL 02		1	

Suppression du poste à 24/35ème

NON TITULAIRES		EFFECTIF BUDGETAIRE
TC	TNC	
1		2
1		2

SUPPRESSION POSTE

Rédacteur Ppal 2° C
Adjoint Administratif Ppal 2°C
ATSEM Ppal 2°C
Adjoint Technique Ppal 2°C
Adjoint Technique
TOTAL 03

Postes ouverts	Postes pourvus	TITULAIRES	
		TC	TNC
1	1	1	
1	1		1
1	1	1	
1	1	1	
5	5	2	3
9	9	5	4

EFFECTIF BUDGETAIRE

Total 01 + 02 + 03

Postes ouverts	Postes pourvus	TITULAIRES		NON TITULAIRES		EFFECTIF BUDGETAIRE
		TC	TNC	TC	TNC	
29	28	20	5	2	11	39

CONTRATS DE DROIT PRIVE	Postes ouverts	Postes pourvus	TC	TNC
Contrat d'Avenir	9	8	3	5
CAE-CUI	4	3		3
TOTAL	13	11	3	8

51 AGENTS décomposés comme suit :

	TITULAIRES TC/INC	NON TITULAIRES TC/INC	CONTRATS DE DROIT PRIVE	TOTAL
Tableau des Effectifs au 29/03/2017	25	13	13	51

TE ► Tableau des Effectifs

EIP (Equivalent Temps Plein)	TE 09/02/2017	TE 05/04/2017
	41 ETP	43 ETP

Le Conseil, ouï cet exposé et après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de supprimer les postes suivants :

- 1 Rédacteur Ppal 2° Classe (TC) ;
- 1 Adjoint Administratif Ppal 2° Classe (TNC) ;
- 1 ATSEM Ppal 2° Classe (TC) ;
- 1 Adjoint Technique Ppal 2° Classe (TNC) ;
- 5 Adjoints Techniques (TC et TNC).

DECIDE de créer les postes suivants :

- 1 Rédacteur Ppal 1° Classe (TC) ;
- 1 Adjoint Administratif Ppal 1° Classe (TNC) ;
- 1 ATSEM Ppal 1° Classe (TC) ;
- 1 Adjoint Technique Ppal 1° Classe (TNC) ;
- 5 Adjoints Techniques Ppal 2° Classe (TC et TNC).

DECIDE de préciser que les dépenses seront imputées sur les dépenses de personnel (Chapitre 012).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président




Charles CHN

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération pour avoir été transmise à la préfecture des Pyrénées-Orientales et publiée le : 10 AVR. 2017

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité prévue par la loi.

Accusé de réception en préfecture
066-246600423-20170405-2017-02-09A-DE
Date de télétransmission : 10/04/2017
Date de réception préfecture : 10/04/2017

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : 42 En exercice : 42 Ayant pris part à la délibération : 36</p> <p>Date de la Convocation : 21/09/2017 Date d'affichage de la convocation : 21/09/2017</p>		<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p>SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017</p> <p>L'an deux mille dix-sept et le Jeudi 28 Septembre à 18 h 30, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL DE FENOUILLET, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>Charles CHIVILO, Emile AUBIGNA, Christelle ALONSO, Alexandre VILLA, Jacques BAYONA, Audrey JAMMET, Ludovic SERVANT, Dominique COLL, Francis FOULQUIER, Anne JIMENEZ, Dimitri GLIPA, Françoise SATET, Jean-François DIAZ, Laure CANAL, Michel OLIVE, Guy CALVET, Roger FABRESSE, Paul FOUSSAT, Michel PIGEON, Isabelle BARATCIART, Béatrice LAGACHE, Didier FABRESSE, Jean-Pierre IZARD, Aline HOCK NICOLAS, Sidney HUILLET, Gilles RIVIERE, Pierre Henri BINTEIN, Jean-Louis RAYNAUD, Michel GARRIGUE, Jean-Pierre FOURLON, Emmanuel SMAGGHE, Agnès CARRERE, Jacques BARTHES, Francis FRANCHET, Eric IZAR, Bernard CAILLENS, Didier FOURCADE, Claude FILLLOL, Michel BENET, Louis BORRAS, Auguste BLANG, Gilles DEULOFEU.</p>
<p>Ont donné procuration - Suppléant(e)s</p>		<p>Dominique COLL à Anne JIMENEZ, Dimitri GLIPA à Audrey JAMMET, Isabelle BARATCIART à Didier FABRESSE et Michel GARRIGUE à Charles CHIVILO.</p>
<p>Absents excusés</p>		<p>Ludovic SERVANT et Gilles RIVIERE.</p>
<p>Absents non excusés</p>		<p>Alexandre VILLA, Laure CANAL, Aline HOCK NICOLAS et Auguste BLANC.</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Jean-Pierre FOURLON.</p>

AFFAIRE 03 PERSONNEL

Modification du Tableau des Effectifs

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 87-522 du 13 juillet 1987, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le tableau des effectifs,

VU la délibération N°09 du 05 Avril 2017 modifiant le tableau des effectifs,

	TITULAIRES TC/TNC	NON TITULAIRES TC/TNC	CONTRATS DE DROIT PRIVE	TOTAL
Tableau des Effectifs au 05/04/2017	25	13	13	51

Soit un Total de 51 agents équivalent à 43 ETP.

VU les délibérations du 09 Février 2017 (N°15 et N°16) portant création de 2 contrats aidés pour le poste de Chargé de Mission SIG et agent du service technique ;

Considérant la fin du dispositif des contrats aidés, nous sommes dans l'obligation de recruter 3 nouveaux contractuels pour respecter les taux d'encadrement du service périscolaire.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de modifier le Tableau des Effectifs comme suit :

GRADES	CAT	Postes ouverts	Postes pourvus	EFFECTIF POURVU				EFFECTIF BUDGETAIRE
				TITULAIRES		NON TITULAIRES		
				TC	TNC	TC	TNC	
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Attaché Territorial	A	4	4	2		1	1	4
Rédacteur Ppal 1°C	B	1	1	1				1
Adjoint Administratif Ppal 1°C	C	1	1		1			1
Adjoint Administratif Ppal 2°C	C	1	1	1				1
Adjoint Administratif	C	1	1	1				1
FILIERE ANIMATION								
Adjoint Animation Ppal 2°C	C	1	1	1				1
Adjoint Animation	C	8	8				8	8
FILIERE MEDICO-SOCIALE								
ATSEM Ppal 1°C	C	1	1	1				1
FILIERE TECHNIQUE								
Technicien Ppal 1°C	B	1	1	1				1
Technicien	B	1	1			1		1
Agent de Maîtrise Ppal	C	1	1	1				1
Adjoint Technique Ppal 1°C	C	1	1	1				1
Adjoint Technique Ppal 2°C	C	11	11	8	3			11
Adjoint Technique	C	6	6	2	1		3	6
TOTAL 01		39	39	20	5	2	12	39

AUTRES EMPLOIS OCCASIONNELS ou SAISONNIERS

	Postes ouverts	Postes pourvus
Adjoint Administratif, Technique ou Animation	2	
TOTAL 02	2	

NON TITULAIRES		EFFECTIF BUDGETAIRE
TC	TNC	
1	1	2
1	1	2

SUPPRESSION POSTE

--

Postes ouverts	Postes pourvus	TITULAIRES	
		TC	TNC

EFFECTIF BUDGETAIRE

TOTAL 03

Postes ouverts	Postes pourvus	TITULAIRES		NON TITULAIRES		EFFECTIF BUDGETAIRE
		TC	TNC	TC	TNC	
41	39	20	5	3	13	41

CONTRATS DE DROIT PRIVE		Postes ouverts	Postes pourvus	TC	TNC
Contrat d'Avenir		7	7	3	4
CAE-CUI		1	1		1
TOTAL		8	8	3	5

49 AGENTS décomposés comme suit :

	TITULAIRES TC/TNC	NON TITULAIRES TC/TNC	CONTRATS DE DROIT PRIVE	TOTAL
Tableau des Effectifs au 28/09/2017	25	16	8	49

TE	TE 05/04/2017	TE 28/09/2017
ETP (Équivalent Temps Plein)	43 ETP	41 ETP

Le Conseil, oui cet exposé et après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de supprimer :

- 2 contrats d'avenir ;
 - 3 contrats CAE-CUI ;
- suite à la fin des dispositifs « contrats aidés » ;

DECIDE de créer les postes suivants :

- 1 Adjoint Animation (TNC) contractuel ;
- 1 Technicien Territorial (TC) contractuel ;
- 1 Adjoint Administratif, Technique ou Animation (TNC) pour les besoins occasionnels ou saisonniers ;

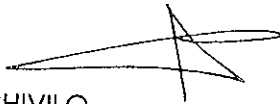
DECIDE de préciser que les dépenses seront imputées sur les dépenses de personnel (Chapitre 012).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Charles CHIVILO



Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération pour avoir été transmise à la préfecture des Pyrénées-Orientales et publiée le : **2 OCT. 2017**
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité prévue par la loi.

Accusé de réception en préfecture
066-246600423-20170928-2017-05-03-DE
Date de télétransmission : 02/10/2017
Date de réception préfecture : 02/10/2017